

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



Maël a fait le choix
de réaliser sa
DÉCLARATION PAC
avec sa Chambre
d'agriculture

Prenez **RENDEZ-VOUS** dès maintenant
avec votre Chambre d'agriculture départementale

 Par téléphone au 04 73 44 45 46



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
PUY-DE-DÔME

Les formules et tarifs à la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

Nature de la prestation	Contenu	Prix unitaire (HT)	Montant TTC
En rendez-vous individuel avec un conseiller	Déclaration de surface 0 à 20 ha	135.00 €	162.00 €
	Déclaration de surface 21 à 49 hectares	180.00 €	216.00 €
	Déclaration de surface 50 à 79 ha	230.00 €	276.00 €
	Déclaration de surface 80 à 139 ha	270.00 €	324.00 €
	Déclaration de surface de plus de 140 ha	320.00 €	384.00 €
Le conseiller réalise avec vous votre déclaration PAC. Il vous apporte son savoir-faire et son expertise réglementaire pour un dossier bien finalisé. Cet accompagnement est réalisé en présentiel ou en visio conférence.			
En rendez-vous individuel rapide, pour vérification du dossier	Le conseiller vérifie la déclaration que vous avez déjà préparée sur Télépac sans reprendre les éléments en détail. Cet accompagnement est réalisé en présentiel ou en visio conférence selon votre situation. Attention à la qualité de vos dossiers. Les dossiers qui sont en grande partie complétés par le conseiller se verront appliquer le forfait supérieur.	82.50 €	99.00 €
En rendez-vous collectif	En petit groupe, accompagné par un conseiller sur une demi-journée. Structuration méthodologique de votre déclaration et conseil sur les différents éléments techniques et réglementaires. Préalable : Être autonome avec l'ordinateur et savoir manipuler Télépac.	82.50 €	99.00 €

*Les temps facturés s'apprécieront de l'ouverture de votre dossier sur télépac à la signature électronique de ce dernier.

